

Grâce à un léger excédent de recettes de quelque 0,5 million de francs nets provenant du financement et de différents préfinancements (capital propre), le résultat total du compte de résultats affiche un excédent de charges encore relativement limité de 0,6 million de francs. La contribution du canton restera inchangée jusqu'à fin 2025. En 2023, celle-ci suffira encore tout juste à couvrir 97% des coûts bruts du centre de coûts 6130 Développement des ressources humaines pour le corps pastoral. Il y a donc lieu non seulement de poursuivre, mais aussi d'intensifier

les efforts en vue d'atteindre une gestion financière équilibrée. Une lueur d'espoir nous est donnée par le projet de réorganisation des services généraux de l'Eglise et par l'attribution des postes pastoraux. Le résultat des négociations sur la contribution du canton au financement des salaires des membres du corps pastoral jouera un rôle déterminant dans un proche avenir.

La commission des finances remercie le Conseil synodal et les services centraux pour leur bonne collaboration. ■

## Rapport de la commission du Synode de réflexion (CSR)

 Karin Spiess-Brechbühl  
*présidente*

La commission du Synode de réflexion n'a pas siégé durant l'année sous revue, il n'y a eu qu'une réunion d'adieu privée.

Regula Barth, Marlis Camenisch, Sylvia Robert et Simon Zwygart ont quitté le Parlement de l'Eglise à la fin de la législature, et Janine Rothen a rejoint la commission d'examen de gestion. Etant la seule membre restante de la commission du Synode de réflexion, j'ai reporté mon projet de démission et me réjouis de pouvoir rechercher à partir de février 2023 un prochain thème de réflexion avec les nouveaux membres, à savoir Verena Koshy, Verena Meuli, Kaspar Schweizer, Jean-Louis Walther et Kathrin Zöllig. Ce serait merveilleux si un futur Synode de réflexion pouvait, dans l'idéal, soutenir des activités porteuses d'avenir pour l'Eglise. Nous sommes tenus de garder à l'esprit cet objectif au vu du travail et des coûts occasionnés par un Synode de réflexion.

La discussion sur la bénédiction du mariage des couples de même sexe lors du Synode de réflexion

d'octobre 2021 a permis de présenter et d'entendre les différents arguments. La découverte d'autres valeurs élargit notre horizon et nous aide ainsi à forger notre propre opinion.

Entre-temps, le Synode a décidé, en deux lectures, d'introduire à partir de l'été 2023 la bénédiction du mariage pour tous les couples mariés au plan civil.

Dans sa conférence prononcée lors du Synode de réflexion d'octobre 2021, le professeur Frey a clairement précisé ce qui est béni lors d'un mariage protestant. «Sont bénis des êtres humains et non des objets (par exemple les alliances); on appelle la bénédiction divine sur la relation de ces personnes l'une envers l'autre, envers autrui et envers Dieu et sur leur responsabilité conjointe et réciproque. La bénédiction n'est pas non plus une approbation de circonstances et de conditions de vie, de conceptions ou de pratiques sexuelles données. Ce qui serait d'ailleurs aussi souvent difficile avec des couples hétérosexuels. Tout cela n'est pas l'objet d'un mariage religieux.» ■